

Les centrales d'achats privées dans un syndicat

Le Girondin Alain Terrien préside l'association des indépendants de la restauration collective.



Le Girondin Alain Terrien préside la jeune Association nationale syndicale des centrales d'achats privées. PHOTO ARCHIVES GUY LACQUEMENT

Son logo représente une carte de France barrée, en rouge, par les mots « restauration collective, nutrition » et le sigle Anscap : Association nationale syndicale des centrales d'achats privées. Il s'agit de sociétés ou d'associations, indépendantes, parfois familiales, qui proposent aux collectivités leurs services pour l'approvisionnement et des conseils de gestion des cantines (nutrition, contrôle de qualité...).

Elles constituent une alternative à la gestion directe ou à la gestion sous-traitée à un groupe de restauration collective. Le marché de ces sociétés a augmenté de 20 % l'an dernier contre 7 % pour les groupes de restauration collective. « On est devenu une profession à part entière », dit Alain Terrien, dirigeant d'Agap'pro, basée à Floirac.

Sept ans de gestation

Il est à l'initiative de cette association nationale. « C'était il y a sept ans, dit-il, mais à l'époque, le marché n'était pas assez mature, puis tout une partie de notre environnement professionnel a évolué et nous avons pu envisager de travailler sur une base commune. » L'Anscap est née le 27 avril à Paris. Elle regroupe dans un premier temps sept entreprises ou associations. Outre Agap'pro, dont les clients se situent dans tout le Sud-Ouest, les autres adhérents sont basés à Tours, Angers, Perpignan, Paris, Lyon, Colmar... Deux autres devraient les rejoindre. Ensemble, elles représentent plus de 5 000 établissements clients (écoles, collèges, lycées, maisons de retraite...). En tout, en France, 25 sociétés sont susceptibles d'adhérer à l'Anscap.

Trois ministres

« Notre objectif est de mieux organiser la profession, les pouvoirs publics étaient demandeurs », dit Alain Terrien, élu président de l'association syndicale pour trois ans. A des titres divers, les membres de l'Anscap sont rattachés à trois ministères : l'économie et les finances (pour ce qui concerne les achats de produits alimentaires), la santé (l'équilibre nutritionnel) et l'agriculture et la pêche (la qualité des produits).

Cette profession estime avoir désormais les moyens de se faire reconnaître comme un interlocuteur auprès des pouvoirs publics sur les débats qui la concernent. Parmi ses objectifs figure l'établissement d'une charte commune de déontologie et d'une convention collective. « On a déjà commencé à travailler sur plusieurs dossiers », précise Alain Terrien. Un premier point d'étape sera fait le 1er septembre.